



Collège Français de Chirurgie

Vasculaire et Endovasculaire

Président

X. CHAUFOUR

Secrétaire Général

J. SOBOCINSKI

Trésorier

M. BARTOLI

Vice-Présidents

R. COSCAS

A. HERTAULT

Représentants des membres B

C. DELAY

O. HARTUNG

A. HERTAULT

J. MOUGIN

Représentant des chirurgiens en Formation

P. FARIA

Représentant du CNU

S. HAULON

Représentant de la SCVE

E. STEINMETZ

Représentant des Enseignants de Médecine Vasculaire

A. BURA-RIVIERE

G. SARLON

Directeurs inter-régionaux

Ile de France : L. CHICHE

Nord-Ouest : L. BERGER

Nord-Est : A. DUPREY

Ouest : B. MAUREL

Sud-Ouest : X. BERARD

Sud-Est : E. JEAN BAPTISTE

Est : F. THAVEAU

Sud : P. ALRIC

✉ : secretariat@college-vasculaire.com

Site : college-vasculaire.com

Numéro SIRET : 423 447 028 00030

Paris, le 20 NOV 2025

Cher.e.s Collègue.s,

Ce message d'information pour préciser les différents profils de membres que vous avez dû voir apparaître sur le site internet.

Membre Titulaire :

Personne ayant été reçu à l'examen du collège **ET** ayant validé un DES en France de chirurgie vasculaire

Pour conserver ce statut, le membre doit justifier d'une activité chirurgicale et de son assiduité aux réunions d'enseignements régionales tous les 5 ans **ET** doit s'acquitter de la cotisation annuelle qui est de 100€ ; au-delà de 3 années impayées, une exclusion peut être proposée.

Siège social : Maison de la Chirurgie | 22 rue de Charonne | 75011 Paris Cedex

Banque CCF - IBAN : FR76 1807 9863 4902 4787 9664 049 BIC : CCDFFRPPXXX

Membre Titulaire étranger :

Personne ayant été reçu à l'examen du collège **ET** ayant validé une formation reconnue de chirurgie vasculaire.

Il répond aux mêmes exigences que les membres titulaires avec une cotisation annuelle de 100€.

Membre Junior :

Apprenant en cours de formation inscrit au DES de chirurgie vasculaire en France **ET** doit s'acquitter de sa cotisation annuelle (35€) – ce statut est maintenu jusqu'à la 3^e année de post-internat au cours desquels l'apprenant a la possibilité de se présenter à l'examen du CFCVE
Au-delà, ce statut est perdu et le membre devient « auditeur libre »

Membre Junior DFMS :

Apprenant étranger en cours de formation en chirurgie vasculaire en France **ET** doit s'acquitter de sa cotisation annuelle (35€) – ce statut est maintenu jusqu'à la 3^e année de post-internat au cours desquels l'apprenant a la possibilité de se présenter à l'examen du CFCVE
Au-delà, ce statut est perdu et le membre devient « auditeur libre »

Membre auditeur libre :

Personne ayant terminé sa formation en chirurgie vasculaire depuis au moins 3 ans ET n'ayant pas présenté l'examen du CFCVE.

Il doit s'acquitter de sa cotisation annuelle pour maintenir ce statut (250€).

Ce statut lui permet de bénéficier des actions d'enseignement menées par le CFCVE (réunions régionales, webinaires).

Membre enseignant :

Personne ayant été reçu à l'examen du collège **ET** un statut de titulaire hospitalo-universitaire (PUPH, MCUPH, PHU).

Membre Responsable de terrain de Stage

Personne ayant été reçu à l'examen du collège **ET** responsable d'un service validant la formation en chirurgie vasculaire ayant un agrément valide délivré par l'ARS.

Membre Partenaire industriel

Permet à nos partenaires industriels d'avoir accès aux programmes d'enseignements et de suivre les activités du CFCVE.

Je reste à votre disposition pour de plus amples informations,

Jonathan SOBOCINSKI